



**Réunion du Bureau du
PES Local | Elus Locaux Socialistes d'Europe
le 25 avril 2019 à Vienne**

RÉSOLUTION

Après les municipales en Turquie, il faut respecter la volonté de l'électorat !

Les partis CHP et HDP, associés au Parti Socialiste Européen, ont connu une belle montée électorale lors des élections locales en Turquie, le 31 mars 2019. Avec 30,9 % des suffrages exprimés, le CHP a obtenu le meilleur scrutin au niveau national. En remportant 4,2% des votes, le HDP a confirmé sa position de force dans les communes de la région du sud-est de la Turquie, à population majoritairement kurde.

Le CHP désignera les maires des trois villes les plus importantes de Turquie – Istanbul, Ankara et Izmir. À Istanbul et à Ankara, les candidats du CHP succèderont aux mandataires de l'AKP dans les mairies. Lors des élections municipales, le HDP a de nouveau remporté la majorité des votes dans la métropole de Diyarbakir ainsi que dans 64 autres villes du sud-est de la Turquie.

Le Bureau de PES Local félicite le CHP et le HDP à l'occasion de ces succès électoraux. Ceux-ci sont d'autant plus importants que les élections locales se sont déroulées dans des conditions inéquitables en Turquie. Malgré les agissements du gouvernement turc et de l'AKP contre l'opposition, une couverture médiatique injuste et déséquilibrée, et l'utilisation de fonds publics au profit du parti au pouvoir et ses candidats, le CHP et le HDP sont parvenus à remporter de belles victoires, en particulier dans les grandes cités.

Nous saluons la remise de l'acte de nomination au nouveau maire d'Istanbul, Ekrem Imamoglu, par le Conseil électoral, malgré la contestation du scrutin par le parti au pouvoir. Avec grande préoccupation et incompréhension, les élus locaux observent cependant l'irrespect croissant de la volonté clairement exprimée par l'électorat, et la réduction de l'espace démocratique au sud-est de la Turquie. Six maires élus du HDP ont été déchus de leurs mandats en faisant valoir, notamment, qu'après la tentative du coup d'État en 2016, ils avaient été mis en congé du service public par décret gouvernemental et, de ce fait, ne pouvaient plus se prévaloir d'un mandat public. Le Conseil électoral vient d'annoncer que les maires élus devaient être remplacés par les candidats en deuxième position du scrutin. Pourquoi, dès lors, le Conseil électoral a admis les candidats du HDP en premier lieu, si ces derniers ne sont pas habilités à exercer un mandat public ? Cette procédure, montrant un mépris flagrant des résultats électoraux, est absolument inacceptable aux yeux des démocrates.

Les arrestations de bon nombre de maires et élus locaux et la nomination d'administrateurs d'État au cours des dernières années dans le sud-est de la Turquie, à population majoritairement kurde, vont à l'encontre des principes d'autonomie et de démocratie locales.

PES Local lance dès lors un appel au gouvernement turc à rétablir le principe de démocratie et d'État de droit, et à garantir l'autonomie locale. Nous demandons à l'Union Européenne, au Conseil de l'Europe et à leurs États membres d'insister expressément auprès du gouvernement turc afin de faire valoir cette demande.

PES Local réaffirme son souhait d'entretenir de bonnes relations de partenariat entre l'UE et la Turquie, et tout particulièrement dans l'intérêt des citoyennes et citoyens. Le respect des règles fondamentales de l'État de droit démocratique est la condition indispensable à une adhésion à l'UE. Nous continuerons à observer attentivement les évolutions en Turquie en assurant notre soutien aux démocrates.